



ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° DRP 2024-005
DU 8 JANVIER 2024

MANIFESTATIONS À L'ESPACE MAYENNE - AUTORISATION DE STATIONNER – 1^{er} SEMESTRE 2024

Nous, maire de la Ville de Laval,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu notre arrêté n° 50/2021 en date du 12 octobre 2021, portant délégation de fonctions à Monsieur Georges Hoyaux, conseiller municipal délégué auprès du maire, chargé de la tranquillité publique,

Vu l'arrêté municipal n° DRP 2017-823 en date du 18 décembre 2017, réglementant le stationnement payant, modifié,

Vu l'arrêté municipal n° TEQ 2022-387 en date du 19 mai 2022, relatif aux emplacements de stationnement réglementé, zones bleues et emplacements réservés,

Vu l'arrêté municipal n° TEAQ 2023-716 en date du 22 août 2023, relatif aux emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées, modifié,

Vu l'arrêté municipal n° TEAQ 2023-857 en date du 9 octobre 2023, relatif au stationnement réglementé en zone bleue-20 mn, modifié,

Vu la demande formulée par l'Espace Mayenne afin d'étendre la capacité d'accueil des véhicules lors de manifestations sportives, de concerts, de salons et de réunions se déroulant à l'Espace Mayenne lors du premier semestre de l'année 2024,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement lors de ces manifestations,

ARRÊTONS

Article 1er

Le stationnement sera autorisé sur la partie stabilisée de l'ensemble des espaces de l'ancien Champ de Manœuvre situés entre la Rue Joséphine Baker et le Boulevard Monsallier :

- Samedi 13 janvier 2024 (Concert "Goldmen")
- Du vendredi 2 au dimanche 4 février 2024 (Salon de l'Habitat)
- Mercredi 7 février 2024 (Spectacle "ARTUS")
- Vendredi 9 février 2024 (Spectacle "So Floyd")
- Samedi 10 février 2024 (Concert "Véronique Sanson")
- Vendredi 16 février 2024 (Concert "Michaël Gregorio")
- Vendredi 23 février 2024 (Spectacle "Elodie Poux")
- Samedi 24 février 2024 (Spectacle "Jérémy Ferrari")
- Mercredi 6 mars 2024 (Ballet "Le Lac des Cygnes")
- Jeudi 7 mars 2024 (Concert "Patrick Bruel")
- Vendredi 8 mars 2024 (Concert "The World of Queen")
- Du vendredi 15 au dimanche 17 mars 2024 (Salon des loisirs créatifs)
- Mercredi 27 mars 2024 (Spectacle "Irish Celtic")
- Jeudi 28 mars 2024 (Concert "Héritage Goldman")
- Samedi 30 mars 2024 (Spectacle "Flashdance")
- Samedi 20 avril 2024 (Futsal étoile lavalloise)
- Vendredi 26 avril 2024 (Pièce de théâtre "Les pigeons")

- Samedi 11 mai 2024 (Futsal étoile lavalloise)
- Jeudi 16 mai 2024 (Concert "Hubert Félix Thiéfaine")
- Jeudi 23 mai 2024 (Les boucles de la Mayenne)
- Vendredi 24 mai 2024 (Spectacle de Messmer)
- Mercredi 29 mai 2024 (Arrivée de la Flamme Olympique)
- Samedi 1^{er} juin 2024 (Spectacle de Laurent Gerra)
- Samedi 8 juin 2024 (Concert "Les Françaises")

Article 2

Les prestations et coûts afférents au fonctionnement de ce parking (gardiennage, jalonnement, nettoyage...) seront pris en charge par la SPL Espace Mayenne.

Article 3

Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à dater de la mise en place de la signalisation qui les portera à la connaissance des usagers.

Article 4

Les intéressés disposent d'un délai de deux mois à compter de la notification pour déposer un recours devant le Tribunal Administratif, 6 allée de l'Île Gloriette à NANTES 44041 Cedex, contre le présent arrêté. Le Tribunal Administratif de Nantes peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5

Madame la directrice générale des services de la ville, Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,
pour le maire et par délégation,
le conseiller municipal délégué
chargé de la tranquillité publique

Signé : Georges Hoyaux

Affiché le : 9 janvier 2024

Exécutoire le : 9 janvier 2024